



De Gemengebuet **COLMAR-BIERG**

02 / 2006

Juli 2006

Joergank 1 / N°2





c. SIP Lola Velasco

La commune de Colmar-Berg exprime ses vœux les plus sincères
et les plus chaleureux à S.A.R. le Grand-Duc Henri et
S.A.R. la Grande-Duchesse Maria Teresa pour l'anniversaire de leurs 25 ans de mariage
célébré le 14 février 2006.



Iwregens...

Mir mengen, datt et rëm un der Zäit ass, op eng Plo opmierksam ze maachen, déi eis vill gehäit, an zwar d'Art a Weis, wéi ze vill Leit eist Hondsgreglement mëssuechten. Fir d'éischt wëll ech mol drop hiweisen, datt Leit hir Honn op öffentleche Weeër an um Wues (zum Beispill am Park) kacke loossen, ouni d'Hondsdrecker opzehiewen an dono an déi Plastiktuten ze maachen, déi d'Gemeng opgestallt huet oder an eng Tut oder ee Kartong, déi ee vun doheem matbruecht huet. Bei de Méihaarbechten stellen déi Hondsdrecker fir eis Aarbechter eng grouss Plo duer a si beschwéieren sech zourecht doriwwer, wat een hinnen do zoumutt.

Doniewent wëll ech och drop hiweisen, datt et verbueden ass, d'Hënn fräi lafen ze loossen, si mussen un der Léngt gehale ginn. Vill Spazéiergänger a Velosfuerer beschwéieren sech zum Beispill doriwwer, datt d'Hënn fräi op der Velospiste Richtung Cruchten lafe gelooss ginn an domatt eng Gefor duerstellen. Mir veröffentlechen aus dësem Grond an dëser Nummer d'Hondsgreglement vun der Gemeng a bieden d'Leit am Sënn vun engem wuel verstanenen a verantwortlechen Matenanerëmgoen dëst Reglement ze respektéieren. D'Gemeng wäert och zwou Hondstoiletten ariichten, eng am lokale Park an eng laanscht d'Velospiste fir op Cruchten an hofft, datt Bierger hir Honn wärten dozou bréngen, dës Hondstoiletten ze benotzen, dëst am Sënn vun enger gréisserer Propretéit an domatt enger besserer Liewensqualitéit. Déi öffentlech Saach ass net nëmme dem Scheffen- an dem Gemengerot séng, mee all Bierger ass gefuerdert, säin Deel zu engem besseren an harmoneschen Zesummeliewen bäizedroen.

An deem Sënn hoffen ech, datt mer dëse Problem an Zukunft besser an de Grëff wärte kréien an ech soen jidder engem lo schonn fir säi positive Bäitrag am Numm vum Gemengerot an domatt am Numm vun alle Bierger a Biergerinnen ee grouse Merci.

Fernand Diederich
Député-Maire

SOMMAIRE

Gemengerotssetzungen	4
D'Leit vu Colmar-Bierg	10
Reportagen	14
Services & Agenda	22

IMPRESSUM

Editeur : Administration communale
de Colmar-Berg
5, rue de la Poste
L-7730 Colmar-Berg

Le bulletin communal paraît 4 x par an

Tirage: 850 exemplaires
Distribution gratuite

Ont contribué ou collaboré à ce numéro:
Fernand Diederich, Arthur Arendt, Marc Adamy, Serge Rommes, Rina Origer, Jean-Marc Clesen, Carlo Marx, Dr. Schoentgen Jacques, Wilmes-Els Liane, Hobes Alex, Knoch Serge, Bach Paul, Wickler Isabelle

Photos couvertures:
Jean Schoettert an Dan Castiglia

Imprimerie: Imprimerie Watgen,
7A, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg



IMPRIMERIE
WATGEN

SITZUNG vom 3. April 2006

SÉANCE du 3 avril 2006

Présents: MM. Diederich, bourgmestre, Jacobs, Arendt, échevins
MM. Kasel, Aubart, Tranchida, conseillers
Mmes Baum-Müller, Krack-Junker, conseillères
M. Clesen J.-M., secrétaire

Excusé: M. Adamy (jusqu'au point 8 de l'ordre du jour inclus)

Der Gemeinderat:

Gewährt folgenden Vereinigungen ein Subsid von 25.- Euro

Le conseil communal:

Accorde un subside de 25.- € aux associations suivantes:

Handicap International
Médecins sans Frontières
Eclaireurs et Eclaireuses pour le développement communautaire
Association des Aveugles et Malvoyants du Luxembourg asbl
Amicale Sportive des Handicapés physiques
Parkinson Luxembourg asbl
Association des anciens combattants de la guerre 1939-1945,
des forces des Nations Unies et des soldats de la paix luxembourgeois
Lëtzebuurger Guiden a Scouten
SOS Villages d'Enfants Monde asbl
PADEM
Amicale Albert Ungeheuer

sowie ein Subsid von 250.- Euro der Vereinigung der Feuerwehren des Kanton Mersch.

Gewährt ein Subsid von 250.- Euro der Elternvereinigung der Gemeinde (APEEP) für die Organisation einer Theateraufführung für Kinder „Robin Hutt“, die vom „Kannertheater Jaddermunnes“ am 12. Februar 2006 im Kulturzentrum aufgeführt wurde.

Genehmigt 12 befristete Arbeitsverträge betreffend Ersetzen in verschiedenen Klassen des Vorschul- und des Primärunterrichts.

Genehmigt den befristeten Arbeitsvertrag mit Wirkung auf den 15.03.2006 mit Frau Krausch-Smit Adeline betreffend deren Einstellung als Lehrbeauftragte zwecks Ersetzen von Frau Manon Wilmes während der Dauer ihres Krankensurlaubs.

ainsi qu'un subside s'élevant à 250.- € à la Fédération des Corps de Sapeurs Pompiers du canton de Mersch

Décide d'accorder un subside s'élevant à 250.- € à l'association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Préscolaire et Primaire de la commune de Colmar-Berg (APEEP) pour l'organisation d'une séance de théâtre pour enfants «Robin Hutt» présentée par l'ensemble Kannertheater Jaddermunnes au Centre Culturel en date du 12 février 2006;

Approuve douze contrats de travail à durée déterminée concernant des remplacements effectués dans des classes de l'enseignement préscolaire et primaire.

Approuve le contrat à durée déterminée avec effet au 15.03.2006 conclu avec Madame Krausch-Smit Adeline, ayant pour objet l'engagement de Madame Krausch-Smit Adeline comme chargée de cours afin



Ernennt Herrn Nicolas Kugeler, Primärschullehrer und Mitglied der nationalen Ersatzeinheit auf den Posten des Lehrbeauftragten, der vakant wurde aufgrund des unbezahlten Urlaubs, der Frau Anne Hoffmann-Biesdorf gewährt wurde für die Dauer vom 15.03.2006 bis zum Schluss des Schuljahres 2005-2006.

Genehmigt die für die Jahre 2005 und 2006 zwischen dem Staat und den Gemeinden Lorentzweiler, Steinsel, Lintgen, Mersch, Colmar-Berg, Boewingen-Attert sowie der asbl „Uelzechtdall“ mit Sitz in Bofferdange vereinbarten Konventionen und die die Funktionsweise eines regionalen Animationszentrums für ältere Menschen zum Inhalt haben.

Genehmigt die Konvention mit der asbl Late Night Bus Norden zwecks Verbesserung der Verkehrssicherheit der Jugendlichen der Gemeinde.

Gewährt ehrenvolle Entlassung von ihren Funktionen der KassiererIn im Schwimmbad Frau Gieres-Remackel Danielle mit Wirkung auf den 1. Juli 2006.

Ernennt Frau Mireille Berens-Steffen auf den vakanten Posten der KassiererIn im Schwimmbad.

Erlaubt einem nicht in der Gemeinde ansässigen Kind, das 1. Schuljahr des Primärunterrichts in der Gemeinde Colmar-Berg für das Schuljahr 06/07 zu besuchen gegen Zahlung eines Schulgeldes von 380.- Euro pro Schuljahr.

Herr Marc Adamy nimmt an der Sitzung teil.

Genehmigt folgende Kostenvoranschläge:

Verlegen einer Gasleitung

in der rue de Luxembourg, der rue d'Ettelbruck und der rue de l'Alzette 124.948,75.- Euro (Mehrwertsteuer inbegriffen)

Erneuerung des Belags auf dem Parkplatz vor der Gemeinde und dem ABC 29.828,12.- Euro

Verlegen einer Gasleitung in der rue Bamhaff 13.552,75.- Euro

d'assurer le remplacement de Madame Manon Wilmes pendant la durée de son congé de maladie.

Affecte Monsieur Nicolas Kugeler, instituteur de l'enseignement primaire, membre de la réserve nationale des suppléants, au poste de chargé de cours devenu vacant suite au congé sans solde accordé à Madame Hoffmann-Biesdorf Anne, pour une durée allant du 15.03.2006 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2005-2006;

Approuve les conventions établies pour les années 2005 et 2006 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et les communes de Lorentzweiler, Steinsel, Lintgen, Mersch, Colmar-Berg et Boevange/Attert et l'organisme gestionnaire l'asbl «Uelzechtdall» avec siège social à Bofferdange et ayant comme objet le fonctionnement d'un centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées;

Approuve la convention avec l'asbl Late Night Bus Norden ayant pour objet l'organisation du projet Late Night Bus Nordstad et de garantir ainsi la sécurité routière nocturne des jeunes de la commune;

Accorde honorable démission de ses fonctions de caissière auprès de la piscine de la commune de Colmar-Berg à Madame Gieres Danielle avec effet au 01 juillet 2006.

Nomme Madame Mireille Berens-Steffen, au poste de caissière vacant auprès de la piscine de Colmar-Berg;

Autorise un enfant non-résident à fréquenter l'enseignement primaire (1^{ière} année d'études) de la commune de Colmar-Berg pour l'année scolaire 06/07 sous réserve du paiement du minerval fixé à 380.- € par année scolaire.

Monsieur Marc Adamy vient d'arriver.

Approuve les devis suivants:

Pose d'une conduite de gaz dans les rues de Luxembourg, d'Ettelbruck et de l'Alzette 124.948,75.- € (TVA comprise)

Renouvellement du parking devant la mairie/magasin ABC 29.828,12.- €

Pose d'une conduite de gaz dans la rue Bamhaff 13.552,75.- €

GEMENGEROTSSETZUNGEN

Erneuerung der Abdichtung eines Teils des Vorplatzes der Gemeinde 43.003,10.- Euro

Erneuerung der Abdichtung der Mauer im Regeschbiërg 20.700,00.- Euro

Erneuerung des Geländers der Mauer im Regeschbiërg/Houblésbierg 16.773,90.- Euro

Äussert sich in geheimer Sitzung positiv zu zwei Anträgen zwecks Erlangen der Luxemburger Nationalität.

Réhabilitation de l'étanchéité sur une partie de la toiture-terrasse (2ième phase) du Centre culturel 43.003,10.- €

Réhabilitation de l'étanchéité du mur au Regeschbiërg 20.700,00.- €

Renouvellement du garde-corps du mur au Regeschbiërg/Houblésbierg 16.773,90.- €

Avisé favorablement deux demandes en obtention de la nationalité luxembourgeoise en séance secrète.

SITZUNG vom 4. Mai 2006

SÉANCE du 4 mai 2006

Présents: MM. Diederich, bourgmestre, Jacobs, Arendt, échevins
MM. Kasel, Aubart, Tranchida, Adamy, conseillers
Mmes Baum-Müller, Krack-Junker, conseillères
M. Clesen J.-M., secrétaire

Der Gemeinderat:

Gewährt folgenden Vereinigungen eine finanzielle Unterstützung von 25.- Euro:

Le conseil communal:

Accorde un subside de 25.- € aux associations suivantes:

Chrëschte mam Sahel
Objectif Tiers Monde
Association des parents d'enfants mentalement handicapés

Genehmigt 3 befristete Arbeitsverträge betreffend Ersetzen in verschiedenen Klassen des Vorschul- und Primärunterrichts.

Genehmigt den mit Frau Mireille Berens-Steffen vereinbarten unbefristeten Arbeitsvertrag mit Wirkung auf den 18.04.2006 zwecks Einstellung von Frau Berens-Steffen als Kassiererim im Schwimmbad der Gemeinde.

Führt eine Taxe von 1.- Euro pro Tonne Bauschutt ein, der auf dem Territorium der Gemeinde gelagert

Approuve trois contrats de travail à durée déterminée concernant des remplacements effectués dans des classes de l'enseignement préscolaire et primaire.

Approuve le contrat à durée indéterminée avec effet au 18.04.2006 conclu avec Madame Mireille Berens-Steffen, ayant pour objet l'engagement de Madame Berens au poste de caissière auprès de la piscine de Colmar-Berg.

Introduit avec sept voix contre deux (Fernand Diederich et Arthur Arendt pour un montant de 0,70.- €/tonne)



wird, dies mit 7 Stimmen gegen 2. (Fernand Diederich und Arthur Arendt sprachen sich für einen Betrag von 0,7.- Euro/Tonne aus) Die Taxe wird von den Betreibern von Bauschuttdeponien erhoben.

Beschließt mit 6 Stimmen gegen 3 (Diederich, Jacobs, Arendt) das im enneschte Wee unter der Nummer 112/1530 im Kadaster der Gemeinde Colmar-Berg eingetragene Grundstück, das der Gemeinde gehört, nicht in das vom Fonds de Logement ausgearbeitete Projekt mit einzubeziehen. Das Initialprojekt sah die Renovierung des früheren Hauses Nelson und dessen Umbau in 6 Wohneinheiten und 1 Restaurant vor sowie den Neubau einer Immobilie mit 12 Apartments. Zusätzlich waren auf dem oben erwähnten Grundstück der Bau von 17 weiteren Apartments sowie von 8 Reihenhäusern geplant.

Genehmigt mit 7 Stimmen gegen eine (Aubart Patrick) bei einer Enthaltung (Jacobs Gast) den zusätzlichen Kostenvoranschlag betreffend den Bau eines Ausschanks auf dem Fußballfeld, der vom Architektenbüro Marc Disteldorff erstellt wurde und sich auf 102.558,73.- Euro beläuft.

Genehmigt mit 7 Stimmen gegen 2 (Aubart Patrick, Jacobs Gast) einen Spezialkredit von 103.000.- Euro.

Genehmigt folgende Kostenvoranschläge:

Stabilisierung der Stützmauer „AN DER SÂNG“
123.479,00.- Euro

Instandsetzen des Weges „AN DER SÂNG“
156.279,25.- Euro

Einrichten zweier Hundetoiletten (Park, Fahrradweg nach Cruchten) 9.666,90.- Euro

Erlässt ein neues kommunales Verkehrsreglement, das die Zone 30 in den Wohnvierteln einführt.

Genehmigt die Konten des Jahres 2004 gemäss folgendem Schema:

Beauftragt den Schöffen Herrn Gast Jacobs mit der Kontrolle der Lotterieziehungen.

une taxe de 1,00.- € par tonne pour la mise en décharge de déchets inertes sur le territoire de la commune de Colmar-Berg. La taxe est perçue auprès des exploitants de décharges pour déchets inertes. Est redevable de cette taxe toute personne physique ou morale dûment autorisée ou dispensée d'autorisation conformément à la loi, qui dépose des déchets inertes en un endroit du territoire de la commune de Colmar-Berg spécialement désigné à cet effet par les autorités communales.

Décide avec six voix contre trois (Diederich, Jacobs, Arendt) de ne pas incorporer le terrain longeant la rue Enneschte Wee, inscrit au cadastre de la commune de Colmar-Berg, section D dite de Colmar, sub No 112/1530, appartenant à la commune, dans le projet présenté par le Fonds pour le Développement du Logement et de l'Habitat. Le projet initial comportait la rénovation et la transformation de l'ancienne ferme Nelson en 6 appartements et un restaurant et la nouvelle construction d'un immeuble à 12 appartements ainsi que la construction de 2 blocs avec 12 respectivement 5 appartements et 8 maison unifamiliales sur la parcelle en question appartenant à la commune.

Approuve avec sept voix contre une (Aubart Patrick) et une abstention (Gast Jacobs) le devis supplémentaire concernant les travaux de construction d'une buvette au stade Grand-Duc Henri présenté par le Bureau d'Architectes Marc Disteldorff, s'élevant à 102.558,73.- € (TVA et honoraires compris) ainsi qu'avec sept voix contre deux (Aubart Patrick, Gast Jacobs) un crédit spécial s'élevant à 103.000.- €.

Approuve les devis suivants:

Stabilisation du mur de soutènement «AN DER SÂNG» 123.479,00.- € (TVA comprise)

Réfection du chemin au lieu-dit «AN DER SÂNG»
156.279,25.- €

Aménagement de deux toilettes pour chiens
9.666,90.- € (rue Langenfeld-piste cyclable et au parc)

Émet un nouveau règlement de circulation communal introduisant la Zone 30 dans les différents quartiers de la commune.

Approuve le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2004 conformément au tableau ci-après:

Boni du compte 2003:	805.879,88.- €
Recettes ordinaires:	5.116.231,99.- €
Recettes extraordinaires:	490.193,56.- €
Dépenses ordinaires:	3.647.177,39.- €
Dépenses extraordinaires:	1.393.359,63.- €
Boni définitif:	1.371.768,41.- €

Beschließt den Kapitalbeitrag zum Wassersyndikat DEA, der sich für das Jahr 2006 auf 16.000.- Euro beläuft, zu zahlen, ohne auf eine Anleihe zurückzugreifen.

Wenn nicht gegenteilig angegeben, wurden die Entscheidungen einstimmig getroffen.

Charge Monsieur Gast Jacobs, échevin, du contrôle des tirages des loteries;

Décide de verser l'apport en capital de la commune de Colmar-Berg au syndicat DEA, s'élevant pour l'exercice 2006 à 16.000.- € sans avoir recours à l'emprunt proposé par le syndicat.

Sauf indication contraire les décisions ont été prises à l'unanimité des voix.

AVIS AU PUBLIC

Par la présente il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal en date du 4 mai 2006 portant approbation d'un nouveau règlement de circulation a été approuvée par le Ministère des Transports en date du 15 juin 2006 et par le Ministère de l'Intérieur en date du 16 juin 2006.

Le texte de la dite délibération peut être consulté au secrétariat communal.

Pour le collège échevinal,
Le bourgmestre, le secrétaire,

Appel aux candidatures

La Commune de Colmar-Berg lance un appel aux candidatures pour compléter les commissions suivantes :

- Commission de l'égalité des chances
- Commission des loyers
- Commission du 3ième âge
- Commission des étrangers
- Commission Technique

Si vous êtes intéressé(e)s à participer activement à la vie de votre commune en devenant membre d'une des commissions consultatives, veuillez contacter Monsieur Jean-Marc Clesen à l'Administration communale de Colmar-Berg au numéro de téléphone : 83 55 43-1



Neuer Schulkomplex 2008 / Nouvelle école préscolaire 2008

In der Sitzung vom 10.06.2005 beschloss der Gemeinderat den Bau eines neuen Schulkomplexes begreifend 4 Klassensäle für den Vorschulunterricht, 2 Räumlichkeiten für die „Education Précoce“ sowie weitere Einrichtungen für Auffang- und Begleitstrukturen samt Schulrestaurant für 90 Kinder. Die Pläne wurden vom Architekturbüro Jean-Paul Zigrand ausgearbeitet und der Kostenvoranschlag beläuft sich auf 6.429.475.- Euro. Das Gebäude entsteht auf dem Grundstück zwischen dem Pfadfinderhome und der aktuellen Vorschule. Die Arbeiten haben vor kurzem begonnen und sollen im September 2008 zu Beginn des Schuljahrs 2008-2009 abgeschlossen sein. Wir werden in einer späteren Ausgabe genauer auf die weitere Entwicklung des Projektes zurückkommen.



Besuch aus der Partnerstadt Weilburg

Am 17. November 2004 unterschrieb die Gemeinde Colmar-Berg im hessischen Weilburg einen Partnerschaftsvertrag mit der Stadt an der Lahn. In diesem Jahr feiert Weilburg sein 1100-jähriges Bestehen und zu diesem Fest wurden auch seine Partnerstädte eingeladen. Um Colmar-Berg einzuladen, hatten sich die Weilburger etwas Besonderes einfallen lassen.

Sie organisierten nämlich einen Staffellauf von Weilburg nach Colmar-Berg, wo Bürgermeister Diederich in einem Staffelholz symbolisch eine persönliche Einladung des Weilburger Bürgermeisters Hans-Peter Schick überreicht wurde.



▲ Clesen Jean-Marc

34 Personen nahmen freitags in Weilburg den Start und trafen am Nachmittag des 11. April nach 350 km entlang der Flüsse Lahn, Rhein, Mosel, Kyll, Sauer, Alzette und Attert in Colmar-Berg ein.

Nach einem gemeinsamen Abendessen im Kulturzentrum kehrten die Gäste am nächsten Morgen wieder per Auto nach Hause zurück.



▲ Clesen Jean-Marc



▲ Arendt Lea

In den Monaten März und April organisierten die «Fraen a Mammen an Jeunes Mamans» einen asiatischen Kochkurs. Während 5 Abenden führte Frau Grace, eine gebürtige Indonesierin, die 21 Teilnehmer in die asiatische Kochkunst ein. Da der Kursus großen Anklang fand, wird im Herbst eine Fortsetzung folgen.



▲ Rommes Alain

Bei der Studenten- und Sportlerehrung am 24.02.2006 gingen Geldpreise an 73 verdienstvolle Studenten sowie an verschiedene Einzelsportler, die auf Landesebene erfolgreich waren:

Kim Scharzt: Hält fünf nationale Rekorde im Kugelstossen und errang eine Silbermedaille in Andorra bei den Spielen der kleinen Länder.

Noémie Scharlé: Die Tennisspielerin spielt in Frankreich und wurde mit ihrer Mannschaft Vize-Weltmeisterin im Davis-Cup sowie lothringische Meisterin und rangiert inzwischen auf Rang 800 in der Weltrangliste.

Bei den Turnerinnen errangen Claire Jacobs und Ella Brücher mehrere erste Plätze, während Tom Uri im Bogenschiessen Meister in der Kategorie „Minimes“ und Francine Mack Meisterin bei den Veteraninnen wurde. Erstmals in der Geschichte des lokalen Fussballvereins stieg die ASC in die Ehrenpromotion auf, während die Schülermannschaft um eine Klasse aufstieg.

D'LEIT VU COLMAR-BIERG



▲ Krieps Michel

Den 28. Mee huet d'Madame Irène Schaul Brachmond hir 85 Joer gefeiert. Si gouf 1921 zu Duel gebuer a wunnt zënter 1950 mat hirem Mann zu Colmar-Bierg. Si huet 2 Meedercher an ass houfreg op hir 4 Enkelkanner. De Buergermeeschter a seng 2 Schäffen hu gratuléiert a nach vill schéi Joren an esou gudder Gesondheet derbäi gewënscht.



▲ Clesen Jean-Marc

Assermentation de l'instituteur M. Guy Ansay par le bourgmestre Fernand Diederich

Vereidigung des Lehrers Guy Ansay durch Bürgermeister Fernand Diederich



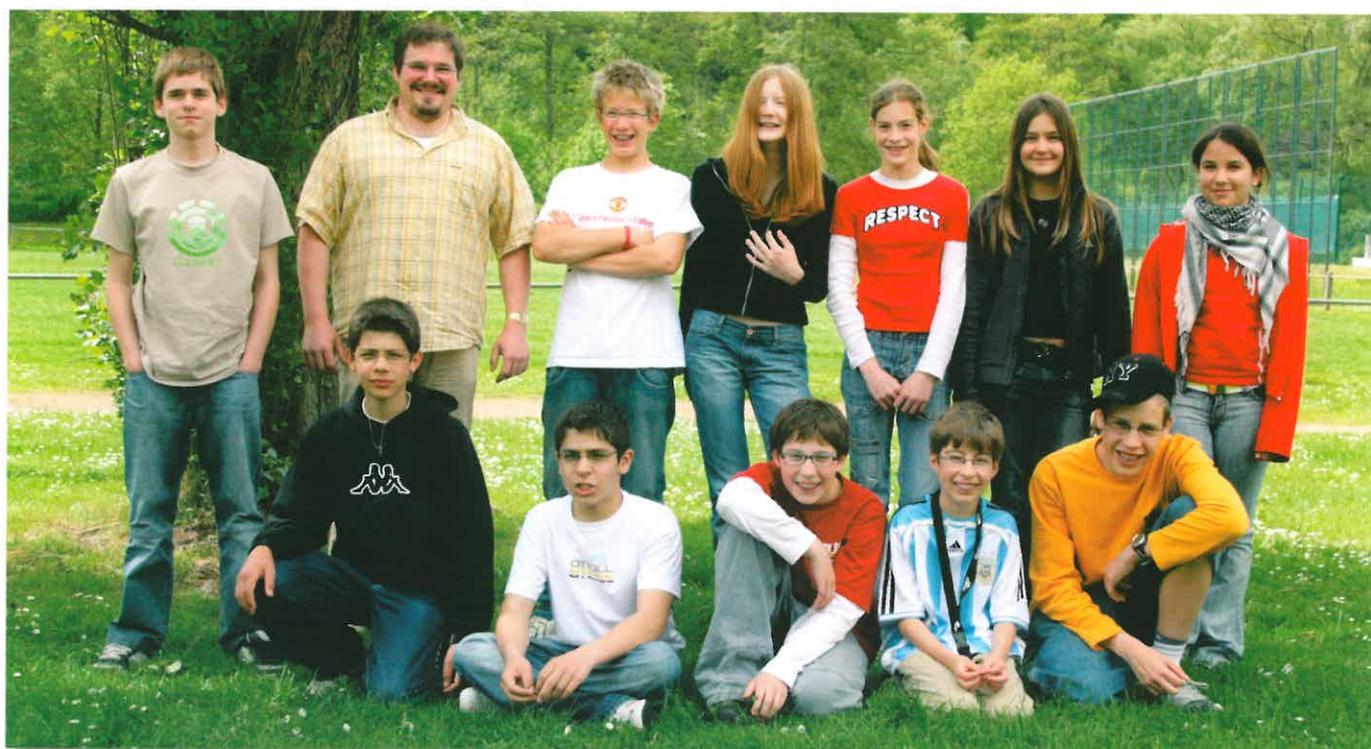
▲ Jacobs Gast

Am 24.03.2006 organisierte die Umweltkommission die Aktion «Grouss Botz» in unserer Gemeinde.



▲ Bach Paul

Classe de 6^{ième} primaire 2005/2006, commune de Colmar-Berg - classe de Mme Tessy Kries,
1^{ère} rangée, d.g.à.d : Paul Jacobs, Joël Rodrigues, Melissa Cardoso, Jacqueline Nickels, Aida Ko an, Tiago Da Costa, Eric Krier, Vicky Reichling. 2^{ème} rangée, d.g.à.d : Tessy Kries, Mick Goergen, Jean-Paul Meyer, Sven Van der Meer, Lou Hédo, Sandra Fonseca, Marine Dethis



▲ Bach Paul

Classe de 6^{ème} primaire 2005/2006, commune de Colmar-Berg - classe de M. Guy Ansay
1^{ère} rangée, d.g.à.d : Fabio Santos, Andrea Conte, Jérôme Kontz, Claude Jung, Mike Parisot. 2^{ème} rangée, d.g.à.d : Ben Soisson, Guy Ansay, Christopher Roch, Lena Krack, Sandy-Jo Croisé, Cathy Jacobs, Samantha Pinto

FOYER PICCOLINI

L'équipe du foyer Piccolini se compose de 4 membres:

Dina 40 heures - Nadine 40 heures
Joël 32 heures - Lex 40 heures

Le but principal du foyer est la prise en charge des enfants de 4 à 12 ans fréquentant l'école préscolaire ou primaire. Le personnel éducatif essaie de répondre au maximum aux besoins et aux souhaits des enfants qui sont confiés au Foyer.

Cependant, toute vie en communauté nécessite un minimum de règles.

Heures d'ouverture

** en période scolaire

Le lundi, mercredi, vendredi:
de 15.40 à 18.30
Le mardi et jeudi:
de 12.00 à 18.30

Le matin avant l'école nous assurons une garde pour les familles qui en éprouvent le besoin de 7.30 à 7.50 du lundi au vendredi.

** en période de vacances

Le foyer Piccolini ouvre ses portes:
Du lundi au vendredi: de 08.00 à 18.30

Généralités

L'agent éducatif ne peut remettre l'enfant qu'à une personne ayant le droit de garde ou à la personne désignée par celle-ci. Un goûter est servi aux enfants au foyer vers 16.00 heures.

Le personnel éducatif demande aux enfants de n'apporter ni sucreries ni boissons au foyer.

Afin de réagir le plus correctement possible en cas de problèmes, nous demandons aux parents de nous informer si leur enfant souffre de maladies chroniques (épilepsie, asthme...) ou d'allergies. Nous vous assurons que nous traiterons ces informations avec la discrétion qui s'impose.



▲ Hobes Alex



▲ Hobes Alex



Nous croyons que le contact avec les parents est très important pour la bonne évolution des enfants. Si vous avez des questions et / ou des suggestions, nous nous tenons à votre entière disposition.

Fonctionnement

** Aide aux devoirs

Le mardi et jeudi de 14.00 à 15.00, les enfants peuvent profiter d'une aide aux devoirs. Cette aide s'adresse à tous les enfants qui sont inscrits ces jours-là. Lundi, mercredi et vendredi, nous assurons une aide aux devoirs pour les enfants de la 1^{ière} et 2^{ième} primaire. A partir de la 3^{ième} primaire, une étude est assurée par les instituteurs dans deux salles de classes les lundi, mercredi et vendredi.

** Activités récréatives

Les activités débutent toujours après le goûter à l'exception du mardi et jeudi où elles commencent seulement après l'aide aux devoirs.

Les activités reprennent les différents sujets

bricolage
expression corporelle
siesta
promenades

Le personnel éducatif assume la responsabilité des enfants lors des activités organisées par le foyer. Toutes les activités extérieures débutent et se terminent au foyer «Piccolini». Les enfants ne peuvent donc pas quitter le groupe prématurément.

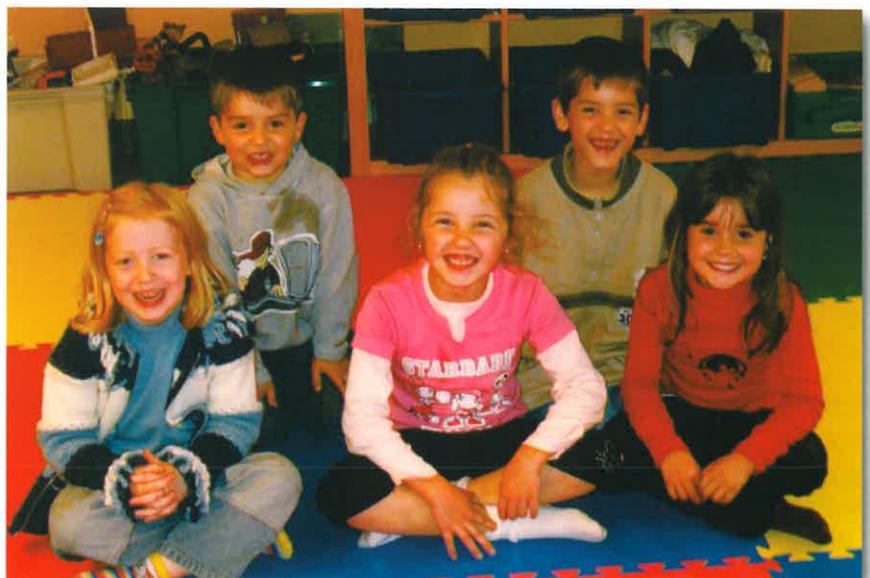


▲ Hobes Alex

Exemple:

Cette année nous avons lancé un projet œufs de Pâques. Les habitants de Colmar-Berg ont pu commander leurs œufs chez nous. Cette action a connu un certain succès. 30 douzaines d'œufs ont été vendues de cette manière. Pour les années à venir nous allons répéter cette action et nous espérons que le succès ira grandissant. Cette recette permet de réaliser d'autres activités et de diminuer les frais de participation des parents.

Le foyer «Piccolini» offre également un accueil pendant les vacances. Nous distribuons quelques semaines avant les vacances les fiches d'inscription aux enfants. Ces fiches sont à remettre à une date délai au foyer Piccolini. Suivant le nombre d'inscriptions, nous essayons d'organiser nos activités. Si



▲ Hobes Alex

le nombre d'enfants n'est pas trop important, nous préparons le repas de midi ensemble avec les enfants.

Des fois nous entreprenons de plus grandes activités avec les enfants durant les vacances et nous demandons dans ce cas une participation financière aux parents pour les activités les plus coûteuses. De plus durant les grandes vacances nous participons aux activités de l'association des parents de Colmar-Berg.

Restaurant Scolaire

Horaire

Lundi, mercredi, vendredi: de 12.00 – 13.40

Mardi, jeudi: de 12.00 – 14.00

Généralités

La surveillance du Restaurant scolaire organisée par la commune de Colmar-Berg est assurée par le personnel du foyer d'accueil «Piccolini».

Le personnel éducatif du foyer «Piccolini» prend en charge les enfants du préscolaire et du primaire dès leur sortie de classe.

Les enfants inscrits au restaurant scolaire ne peuvent pas quitter l'enceinte du foyer d'accueil «Piccolini» entre 12.00 et 14.00 heures

Fonctionnement

Règles

Avant le manger on va aux toilettes et on se lave les mains

On se met en rang et par classe

On respecte la nourriture

On respecte les autres élèves et le personnel

On ne crie pas à table

On ne joue pas à table

On goûte et on mange de tout

Après le manger on se lave les dents

Composition du repas:

potage

menu et buffet de salade

dessert et fruit

L'enfant remet le matin avant 9 heures sa carte de cantine dans la boîte aux lettres à l'intérieur du bâtiment scolaire pour réserver son repas à midi. L'après-midi, l'équipe du restaurant scolaire redistribue les cartes aux enfants.

En cas de perte de la carte, les parents peuvent obtenir une nouvelle carte au foyer Piccolini.



▲ Hobes Alex



Les enfants sont repris sur une liste et les parents reçoivent à la fin du mois une facture avec le nombre de repas pris durant le mois.

Les parents qui veulent recourir à ce service temporairement ou qui veulent inscrire leur(s) enfant(s) au cours de l'année peuvent passer le matin de 7.30 à 11.30 au foyer «Piccolini» pour faire l'inscription.

Suivant les conditions météo les enfants ont la possibilité après le repas de se défouler dehors, de participer à des ateliers de bricolage ou de faire des jeux de société.

Interview

Peux-tu te présenter?

Je m'appelle Vicky Reichling, j'ai douze ans. Depuis sept ans je vis avec ma mère à Colmar-Berg. Comme signe astrologique je suis poisson.

Que fais-tu durant des temps libres?

Je participe activement à la vie associative de Colmar-Berg, je suis ou j'étais un membre active de différents clubs de Colmar-Berg: jeune pompier, Tennis Club et Musique. Actuellement, je suis encore inscrite au basket d'Ettelbruck. Je passe beaucoup de temps à jouer du saxophone et de la percussion.

Depuis quand fréquentes-tu le restaurant et l'accueil au Piccolini et pour quelles raisons?

Je viens au foyer et restaurant Piccolini depuis 6 ans, vu que je vis seule avec ma mère et qu'elle va travailler.

Aimes-tu venir au Foyer?

Oui car l'équipe du foyer Piccolini est sympathique, on peut parler avec eux sur tous les sujets, bricoler, faire de la musique et du sport.

Comment trouves-tu la qualité des repas et les règles?

Le manger est très bon, il y a beaucoup de variation mais je dois aussi dire que certains menus ne sont pas de mon goût. Alors c'est bien que l'on peut seulement goûter à ces plats. En ce qui concerne les règles, il est bien qu'elles existent, pourtant l'équipe est large dans l'exécution de celles-ci mais s'il y a des excès, l'équipe devient très stricte.

Comment trouves-tu l'accueil?

L'équipe est bien, on fait beaucoup d'activités: sport, bricolage, jeux, cinéma avec pop-corn, excursions...

Si tu recommençais tes études primaires, reviendrais-tu au foyer Piccolini?

Si je devais recommencer à zéro, ma réponse est oui je reviendrais au foyer Piccolini.

Cette année-ci tu es en 6ième primaire et on te voit rarement à l'accueil mais tous les jours au restaurant, est-ce qu'il y a une raison à cela?

Oui, trois fois par semaine je suis à l'entraînement au basket. De plus j'ai des cours de musique une fois par semaine. Le lundi je vais à l'étude après l'école et après celle-ci ma mère désire que je rentre à la maison, j'ai atteint un âge où elle espère que je l'aide un peu à la maison.

AUX ADORATEURS DU DIEU SOLEIL: «SAUVEZ VOTRE PEAU»

Le soleil est bien souvent synonyme de vacances, détente, plages, donc de plaisir. Chacun imagine toujours que les vacances sont bien trop courtes, qu'il faut en profiter vite, qu'une peau blanche est laide et qu'il convient de bronzer le plus vite possible! Un beau bronzage correspond à des vacances réussies. Tout le monde veut donc s'exposer rapidement, aussi longtemps que possible, avec une faible protection. Cependant le bronzage s'estompe en quelques semaines, tandis que le soleil joue l'effet d'une bombe à retardement sur la peau.

Résumons: Evitez les bancs solaires qui ne préparent pas la peau au bronzage, en effet ils ne sont pas inoffensifs: la peau vieillit plus vite, et le risque de cancer de la peau augmente. Vos expositions au soleil doivent être limitées. Jamais d'expositions entre midi et 16 h. Protégez impérativement votre peau. Prenez fréquemment une crème solaire adaptée à votre type de peau. Si vous vous baignez, une crème spéciale pour baignade -waterproof- est à conseiller. Surtout n'oubliez pas, les crèmes sont faites pour se protéger du soleil, non pas pour s'y faire rôtir. Chez les enfants, surtout évitez les coups de soleil qui constituent un facteur de risque important dans l'apparition du mélanome malin (cancer de la peau le plus dangereux).

Protection la plus efficace chez les petits: vêtements, chapeau et bonnes lunettes de soleil.

Finalement, la solution la moins dangereuse pour les adorateurs invétérés, ne serait-elle pas d'utiliser un auto-bronzant (pilules, crème etc...)?

Personnes à risques:

Bébés et enfants.

Personnes qui ont de nombreux grains de beauté.
Personnes ayant eu dans leur famille des cas de cancer de la peau (pas nécessairement dus au soleil).

Les personnes utilisant les bancs solaires.

Les personnes à la peau sensible, aux cheveux, à la peau et aux yeux clairs.

Les personnes qui ont souffert de coups de soleil, surtout durant l'enfance.

Les personnes travaillant en toutes saisons dehors.



Dr. Jacques Schoentgen

Sources:
Insider et Info-cancer

Les rayons ultra-violet

Ils représentent seulement 5% des rayons solaires. Ils sont invisibles et ne chauffent pas mais ils sont responsables des altérations cutanées. La protection des enfants est importante car 1/3 de l'exposition aux UV a lieu pendant l'enfance.

- les UVA

Ils pénètrent plus profondément dans la peau et peuvent donc être responsables de réactions photo-allergiques. Ils font peu rougir la peau, ils la font brunir mais ce bronzage ne protège pas contre les UV.

- les UVB

Ils sont les plus nuisibles à la peau, leur effet est renforcé par les UVA. Ils sont absorbés superficiellement par la peau, provoquent très vite une rougeur de peau, un brunissement et un épaississement de la peau. Ces deux derniers effets des UVB protègent la peau des rougeurs UV. Ils stimulent la production de vitamine D.

A long terme, les effets négatifs des UVA et des UVB sont le vieillissement de la peau et la prédisposition au cancer de la peau.

- les UVC

Ils ne traversent pas la couche d'ozone.

Sources: <http://www.famidoo.be/>
<http://www.pharmanatur.com/Soleil1.htm>



▲ Arendt Arthur

In Zusammenarbeit mit dem SIDEN (Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires du Nord) ließ die Gemeinde Colmar-Berg ein 500 Kubikmeter großes Regenüberlaufbecken in der Nähe der Alzette und des geplanten Fahrradweges Colmar-Cruchten errichten.

Ein Regenüberlaufbecken dient zur Mischwasserentlastung und zur Regenwasserbehandlung. Schmutz und Regenwasser werden in eine gemeinsame Kanalisation abgeleitet. Bei starken Regenfällen kann die Kläranlage das Wasser nicht vollständig aufnehmen und wird durch das Regenüberlaufbecken entlastet. Die abgesetzten Schmutzteile werden zurückbehalten und das Wasser wird durch den Überlauf ins Gewässer abgeleitet. Die Abwasser von Colmar-Berg - Bissen - Roost - Cruchten - Nommern und Schrondweiler werden von dieser Sammelstelle später durch eine Druckleitung von 40 cm Durchmesser zur Kläranlage nach „Bleesbreck“ gepumpt. Der Kostenpunkt für diese Anlage beläuft sich auf 2 430 000.- € wovon 90% zu Lasten des Staates gehen.

FIRE-EXPO AM 2. APRIL 2006



Schul- und Sportzentrum sowie im Park konnte man sich ein umfassendes Bild über die Herausforderungen des Lösch- und Rettungswesens machen. Mehr als 40 Feuerwehr- und Rettungsfahrzeuge waren hier ausgestellt, darunter aus Luxemburg, die 50m-Drehleiter der Berufsfeuerwehr der Stadt Luxemburg, der Bronto-Skylift der Stadtfeuerwehr Diekirch, ein Löschpanzer aus Rosport, der Hubschrauber der Air-Rescue Luxemburg sowie das deutsche THW (Technisches Hilfswerk) mit unter anderem einer Hannibal Lenzpumpe, welche bei den verheerenden Überschwemmungen in den USA zum Einsatz kam. Ausserdem waren

Die Feuerwehr Colmar-Berg beendete am vergangenen 2. April die Feierlichkeiten zu ihrer 75-Jahrfeier im Rahmen einer großen Feuerwehrausstellung mit internationaler Beteiligung. Trotz regelrechtem Aprilwetter fanden zahlreiche interessierte Besucher den Weg nach Colmar-Berg. Auf dem Freigelände rund um das

aus Deutschland das Transport- Unfall- Informations- und Hilfeleistungssystem der chemischen Industrie (TUIS) mit einem Rüstwagen und die Malteser aus Saarbrücken vertreten. Beim Weiher im Park wurde von den Froschmännern des Zivilschutzes die Bergung eines versunkenen PKW's erklärt und von





der Gemeinde Erpeldingen eine von einem landwirtschaftlichen Traktor betriebene Lenzpumpe vorgeführt welche bei Überschwemmungen zum Einsatz kommt. Desweiteren stellten Firmen aus Deutschland, Belgien und Luxemburg neues Feuerwehrmaterial in der Sporthalle aus.



Über den ganzen Tag wurden in regelmäßigen Abständen verschiedene Vorführungen auf dem Freigelände gezeigt. Neben unterschiedlichen Löschvorführungen und einer Höhenrettungsübung der Berufsfeuerwehr bleibt noch eine große Gemeinschaftsübung hervorzuheben bei der die verschiedensten Rettungsdienste bei einem realistisch inszenierten Verkehrsunfall mit 2 Fahrzeugen und einem Schulbus eingreifen mussten. Dabei mussten zahlreiche Kinder aus dem brennenden Bus geborgen werden, das Feuer gelöscht werden sowie die eingeklemmten Personen aus dem PKW gerettet werden. Bei dieser Gemeinschaftsübung konnten die Besucher sich ein umfassendes Bild über die Zusammenarbeit der verschiedenen Rettungsdienste machen.

(Fotos: Baum Marc)

Weitere Fotos im Internet unter folgenden Seiten:
HYPERLINK „<http://www.pompierscolmar.org>”
<http://www.pompierscolmar.org>
HYPERLINK „<http://www.firefighternet.de>”
<http://www.firefighternet.de>
HYPERLINK „<http://www.ciwiltz.lu/images/fotos/index.php>”
<http://www.ciwiltz.lu/images/fotos/index.php>



RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LES CHIENS

Article 1^{er}

Tous les chiens tenus sur le territoire de la commune doivent être déclarés avec l'indication de la race à l'administration communale par la personne qui en a la garde. Cette déclaration est à faire dans les trois mois de la prise en garde ou, si endéans ce délai a lieu le recensement annuel des personnes et des exploitations, sur la formule délivrée à cette occasion par l'administration. Elle est à renouveler annuellement à cette même occasion.

Article 2

Tous les chiens circulant sur la voie publique doivent être pourvus d'un collier et doivent être en laisse.

L'accès aux lieux publics, aux locaux ouverts au public et aux transports en commun est interdit aux chiens dangereux définis à l'alinéa 3 ci-après, sauf si les chiens sont accompagnés d'une personne majeure, tenus en laisse et munis d'une muselière.

Sont considérés comme étant des chiens dangereux: les chiens de garde et de défense des races suivantes: Staffordshire Terrier, American Staffordshire Terrier, Tosa, Rottweiler et les chiens non inscrits à un livre généalogique reconnu et assimilables par leurs caractéristiques à la race Rottweiler; les chiens d'attaque, à savoir les chiens non inscrits à un livre généalogique et assimilables par leurs caractéristiques à la race Staffordshire Terrier (Pit bulls), American Staffordshire Terrier (Pit bulls), Mastiff (Boerbulls) ou Tosa

Article 3

Il est défendu d'amener des chiens dans les magasins de produits alimentaires et en général dans les autres lieux ouverts au public dans la mesure où la présence d'un chien compromet le caractère du lieu ou incommode le public. Cette disposition ne s'applique pas aux chiens-guides accompagnant des personnes aveugles.

Les propriétaires ou gardiens de chiens doivent empêcher ceux-ci de salir par leurs excréments les trottoirs, places de jeux et de verdure publiques ainsi que les constructions se trouvant aux abords.

Article 4

Les chiens de garde ne peuvent être mis en liberté à l'intérieur des lieux gardés que lorsque toutes les portes d'accès auront été fermées.

Cette disposition vaut également pour les chiens dangereux.

Article 5

Les propriétaires ou gardiens de chiens sont tenus de prendre les dispositions nécessaires pour éviter que ces chiens ne troublent la tranquillité publique ou le repos des habitants par des aboiements ou des hurlements répétés.

Article 6

L'établissement de chenils servant à l'élevage ou à l'hébergement de chiens est soumis à l'autorisation du collège des bourgmestre et échevins.

Article 7

Les chiens errants sur le territoire de la commune peuvent être saisis par un agent de la police et conduits à un lieu de refuge approprié où ils sont maintenus pendant un délai de huit jours aux frais du propriétaire. Si, à l'issue du délai de huit jours, l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire ou gardien auprès du bourgmestre, il est considéré comme abandonné et le bourgmestre peut, après avis d'un vétérinaire, soit le mettre à la disposition d'un asile pour animaux, soit le faire euthanasier.

Article 8

Quiconque reçoit chez lui un chien errant doit en faire immédiatement la déclaration au bourgmestre.

Article 9

Sans préjudice des peines prévues par les lois existantes, les contraventions aux prescriptions du présent règlement seront punies d'une amende de 24,79.- € à 247,89.- €.

Article 10

Le présent règlement abroge toutes les dispositions contraires contenues dans des règlements antérieurs sur la même matière.





RÈGLEMENT COMMUNAL À LA PROTECTION CONTRE LE BRUIT

CHAPITRE I – Dispositions générales

Article 1^{er} | Objet

Sont interdits sur le territoire de la commune de Colmar-Berg tous bruits causés sans nécessité ou dus à un défaut de précautions et susceptibles de troubler la tranquillité des habitants par leur intensité, leur continuité, leur nature, leurs conséquences ou leur caractère imprévisible.

Article 2 | Repos Nocturne

Les bruits et tapages nocturnes de nature à troubler la tranquillité des habitants sont régis par les articles 561 et 562 du Code Pénal.

CHAPITRE II – Musique, jeux, fêtes et amusements

Article 3 | Musique à l'intérieur des établissements et dans leur voisinage

En ce qui concerne les niveaux acoustiques pour la musique à l'intérieur des établissements et dans leur voisinage, le règlement grand-ducal du 16 novembre 1978 est applicable.

Article 4 | Appareils radiophoniques, gramophones et haut-parleurs

L'usage des appareils radiophoniques, des gramophones et des haut-parleurs est réglementé par l'arrêté grand-ducal du 15 septembre 1939

Article 5 | Pétards et autres objets détonants similaires

Sur le territoire de la commune de Colmar-Berg il est défendu de faire usage de pétards et d'autres objets détonants similaires à l'intérieur de l'agglomération ainsi qu'à une distance inférieure de 100 mètres de l'agglomération. Cependant le Bourgmestre peut autoriser ces activités sur demande à l'occasion de fêtes publiques.

CHAPITRE III – Jardinage et bricolage

Article 6 | Travaux de jardinage et de bricolage

A l'intérieur de l'agglomération ainsi qu'à une distance inférieure de 100 mètres de l'agglomération, sont interdits:

les jours ouvrables avant 7 heures et après 22 heures, les samedis avant 8 heures, entre 12-13 heures et après 20 heures, les dimanches et jours fériés;
l'utilisation des engins de moteurs bruyants tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses et autres engins semblables;

l'exercice de travaux réalisés par les particuliers à des fins non-professionnelles, soit sur des propriétés privées, soit à l'intérieur d'appartements situés dans un immeuble ou dans un groupe d'immeubles à usage d'habitation au moyen de moteurs thermiques ou électriques bruyants tels que bétonnières, scies mécaniques, perceuses, raboteuses, ponceuses et autres outils semblables.

CHAPITRE IV – Entreprises et chantiers

Article 7 | Bruits dans les alentours immédiats des établissements et chantiers

En ce qui concerne le niveau de bruit dans les alentours immédiats des établissements et des chantiers, le règlement grand-ducal du 13 février 1979 est applicable.

CHAPITRE V – Circulation

Article 8 | Véhicules automobiles

En matière de circulation, la protection contre le bruit est réglementée par les articles 25, 25 ter et 160 modifiés de l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques.

Sur le territoire de la commune de Colmar-Berg les dispositions qui figurent aux articles précités sont également applicables en dehors des voies publiques et des voies ouvertes au public pour autant qu'elles sont destinées à protéger la population contre le bruit.

CHAPITRE VI – Animaux

Article 10 | Aboiements et hurlements d'animaux domestiques

Les propriétaires ou gardiens d'animaux sont tenus de prendre les dispositions nécessaires pour éviter que ces animaux ne troublent la tranquillité publique ou le repos des habitants.

CHAPITRE VII – Dispositions pénales

Article 11 | Infractions

Pour autant que les lois et les règlements généraux n'ont point déterminé des peines plus fortes, les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies d'une amende de 24.- € au moins et de 247.- € au plus.

MANIFESTATIOUNSKALENNER

Vendredi 1.9.06	Supporterclub	ASC Bal Alles op Mallorca
Samedi 30.9.06	AS Colmar-Berg	Kirmesbal an Mullenowend
Samedi 30.9.06	Harmonie Orania	Hämmelsmarsch
Dimanche 1.10.06	Harmonie Orania	Kirmesconcert
Dimanche 15.10.06	Harmonie Orania	Viizfest
Dimanche 18.10.06	Journée commémorative	
Dimanche 29.10.06	ASC Veterans	Fëschfest
Mardi 31.10.06	Supporterclub	Halloweenparty

TAXES

Taxes de chancellerie

		Date décision conseil communal
Divers Certificats	2.- €	8.11.2001
Demande Carte d'identité d'Etranger	2,50.- €	8.11.2001
Renouvellement Carte d'identité d'Etranger	2,50.- €	8.11.2001
Changement de domicile	2,50.- €	8.11.2001
Acte de notoriété	2,50.- €	8.11.2001
Demande de passeport	2.- €	8.11.2001
Cartes d'identité	5.- €	8.11.2001
Photocopie certifiée conforme	1.- €	8.11.2001
Photocopie	0,15.- €	8.11.2001
Photocopie (associations Colmar-Berg)	0,02.- €	8.11.2001
Autorisation loterie	13.- €	8.11.2001
Nuit blanche	15.- €	8.11.2001
Nuit blanche carnet	20.- €	8.11.2001

Services communaux

Antenne collective	100.- € an	
Vente poubelles 60/80/120	40.- €	8.11.2001
Vente poubelles 60/80/120 occasion	20.- €	8.11.2001
Poubelle 60 litres/enlèvement	145.- € an	23.11.2004
Poubelle 80 litres/enlèvement	170.- € an	23.11.2004
Poubelle 120 litres/enlèvement	220.- € an	23.11.2004
Déchets encombrants	40.- € m3	23.11.2004
Sac poubelle	3,40.- €	23.11.2004
Dispense poubelle grise	128.- € an	23.11.2004
Prix de l'Eau	1,50.- € m3 + 3% TVA	18.12.03
Raccordement conduite d'eau	75.- € + 3 % TVA	08.11.01
Location compteur industriel	300.- € an + 3% TVA	08.11.01
Taxe canalisation	0,80.- € m3 eau	19.12.02
Raccordement canalisation	50.- €	08.11.01
Location container	15.- € jour	22.04.2003
Location container	12.- € 1/2 journée	22.04.2003
Transport décharge	50.- € maximum 15 km	22.04.2003
Ouverture forcée d'une porte	40.- €	11.07.2003
Destruction nid de guêpes	65.- €	11.07.2003



Cimetière

Concession columbarium	125.- €	8.11.2001
Ouverture et inscription columbarium	125.- €	8.11.2001
Ouverture sans inscription	65.- €	8.11.2001
Confection d'une fosse	200.- €	8.11.2001
Concession (par m courant pour 30 ans)	75.- €	8.11.2001
Morgue	12.- €	8.11.2001

Piscine et Hall sportif

Entrée piscine adulte	2,30.- €	8.11.2001
Entrée piscine enfant	1.- €	8.11.2001
Entrée piscine adulte / carnet	20.- €	8.11.2001
Entrée piscine enfant / carnet	8.- €	8.11.2001
Location piscine pour associations	61,97.- €+ 3% TVA maximum 2 heures	29.11.2000
Supplément maître-nageur	61,97.- €+ 3% TVA par heure	29.11.2000
Location hall sportif	40.- € heure	8.11.2001
Location douches hall sportif	25.- € heure	8.11.2001

Centre Culturel

Location CC Salle de spectacle	100.- € 175.- € / non résident	27.11.2002
Location CC Scène	25.- € 43,75.- € / non résident	27.11.2002
Location CC Salle annexe	40.- € 70.- € / non résident	27.11.2002
Location CC Salle cuisine	25.- € 43,75.- € / non résident	27.11.2002
Location CC Comptoir	100.- € 175.- € / non résident	27.11.2002
Location CC Cuisine	40.- € 70.- € / non résident	27.11.2002
Location CC Caution	300.- € 525.- € / non résident	27.11.2002
Nettoyage/Femme de charge	20.- € heure	8.11.2001
Ouvrier communal	25.- € heure	8.11.2001

Enseignement/

Restaurant scolaire/Accueil

Minerval préscolaire	250.- €	8.11.2001
Minerval primaire	380.- €	8.11.2001
Repas restaurant scolaire	5.- €	16.06.2003
Accueil	0,75.- €/heure	16.06.2003
	salaire parents < 1.735,25.- €	
	1,50.- €/heure	
	salaire entre 1.735,25 et 2.726,83	
	2,50.- €/heure	
	salaire parents > 2.726,83.- €	

Divers

Taxe chien	25.- € an	24.11.2005
Repas sur roues	7.- €	8.11.2004
Taxe à l'infrastructure générale	3.000.- € nouvelles constructions/ par logement	15.02.2005

PISCINE DE COLMAR-BERG



Öffnungszeiten während der Schulzeiten Heures d'ouverture pendant les périodes scolaires de la Piscine:

Montag / Lundi:	Fermée
Dienstag / Mardi:	15.00-19.00
Mittwoch / Mercredi:	17.00-20.00
Donnerstag / Jeudi:	16.00-20.00
Freitag / Vendredi:	Fermée
Samstag / Samedi:	Fermée
Sonntag / Dimanche:	09.00-11.45

Öffnungszeiten während der Schulferien Heures d'ouverture pendant les vacances scolaires jusqu'au / bis 3.9.2006 inclus

Montag / Lundi:	Fermée
Dienstag / Mardi:	15.00-19.00
Mittwoch / Mercredi:	15.00-20.00
Donnerstag / Jeudi:	15.00-20.00
Freitag / Vendredi:	15.00-19.00
Samstag / Samedi:	15.00-18.00
Sonntag / Dimanche:	09.00-11.45

**Geschlossen an den Feiertagen sowie vom:
Fermée pendant les jours fériés et du:
04.09.06-17.09.2006**




Scouts Colmar-Berg

NATUR, ACTION, SPASS, SPILL A FRËNN

DËST ALLES FËNNNS DU BEI DEN
SCOUTEN

Ons Versammlungen sin an onsem Home: all 2. Samsden vun 14 bis 17 Auer Déi 1. Versammlung ass den 16. September

Wëllefcher vun 9-11 Joer
Scouten/ Guiden vun 11-15 Joer
Explorer vun 15-18 Joer
Rover a Cheffen vun 18 Joer un

Froen?
dann mell dech beim Pat (091446633) oder Gerrie (061835101)

Wanns du intereseiert an virwëlitzeg bass: deen eischten Weekend am September hun mir een Modellcamp mat Atelierien fir jiddferen bei onsem Home.



Mierscher Lieshaus
Lieshaus - D'Loscht um Liesen

Eis Lëtzebuurger Sprooch richtig schreien

7 x 1 1/2 Stonn fir 30 €
Donneschdes vun 19.30 bis 21.00 Auer
05.10.2006 - 12.10.2006
19.10.2006 - 26.10.2006
09.11.2006 - 16.11.2006
23.11.2006

am Mierscher Lieshaus, 55, Rue Grande-Duchesse
Charlotte, Miersch

Léiermeeschter: Schrëftsteller Josy Braun

Member vum «Conseil Permanent de la Langue
Luxembourgeoise (CPLL)»
a vum «Institut Grand-ducal,
Section des Arts et des Lettres».

**Matzebréngen ass just Schreifmaterial,
d'Ënnerlage fir de Cours si gratis.**

Eng Plaatz am Cours reservéieren kann een sech beim
Lieshaus Tel: 26 32 21-13
e-mail: lieshaus-miersch@netdsl.lu
Duerno gëllt Iwwerweisung op de Konto Mierscher
Lieshaus
CCP LU 43 1111 2347 0764 0000
als Umeldung.

Avis au public



A partir du mardi 30 mai 2006, le nouveau parc à conteneurs du syndicat intercommunal SIDE C sis dans la zone d'activité «Mierscherbierg» à Mersch sera opérationnel.

Heures d'ouverture:
Mardi à Vendredi: 9:00 – 11.45 et 13:00 – 17:00
Samedi: 9:00 – 16:00 en continu
Lundi: fermé

Est également accessible à tous les habitants de la commune et aux mêmes jours et heures le parc à conteneurs du Fridhaff.

L'ancien parc dans la rue de Gosseldange à Mersch a définitivement fermé ses portes le samedi 27 mai 2006.

Le Bureau du SIDE C

